L'ABEILLE.

PAR BULLITT, [illegible] & CO.
No. 81, RUE ST. CHARLES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal publié quatre fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun reçu n'est valable, s'il ne porte la signature de l'un des gérants. Aucun changement de nom de rue ou de numéro ne sera admis, à moins qu'il ne soit donné avis, par écrit, de ces changements avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une planche par carré d'espace pour toute la première insertion, et un quart de planche pour chaque insertion subséquente. Tout changement qui excède cette proportion originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de 10 lignes de nonpareil.

ANNONCES pour l'année aux annonces.—Les propriétaires pourront annoncer leurs maisons de vente, de location, et particulières, leurs magasins de détail, etc., à raison de 50 dollars par carré d'espace, pour l'année entière, ou pour un terme plus court, dans la proportion de 50 dollars par année. Cette faveur ne sera accordée qu'à ceux qui feront insérer leurs annonces dans le journal même, et non dans le supplément hebdomadaire. Les annonces de ventes publiques, de navires, bateaux et bateaux à vapeur, ne seront insérées que pour le prix ordinaire.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un nombre limité de fois seront payées d'avance.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un nombre limité de fois seront payées d'avance.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un nombre limité de fois seront payées d'avance.

AUCUNE ANNONCE de brillante sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé, d'avance, ou qu'il n'en ait été spécialement.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, feront insérer chaque jour de représentation annoncé, pendant la saison, les pièces qui seront jouées.

LES ANNONCES de ces théâtres et autres endroits publics ne seront admises que sous la responsabilité de ceux qui les feront insérer.

Aucune annonce ayant rapport à un événement public, quelque intéressant qu'il puisse être, ne sera insérée, si elle n'est accompagnée du prix de l'insertion.

Les annonces de naissances, de mariages et de décès, ne seront pas payées; l'attention du public à des événements semblables, pour quelque raison que ce soit, ne devra pas être considérée comme un motif suffisant pour exiger le paiement d'annonces de cette nature.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que pour une ou deux fois, devront être remises avant 10 heures du matin, afin de pouvoir être insérées dans la feuille du jour même.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que pour une ou deux fois, devront être remises avant 10 heures du matin, afin de pouvoir être insérées dans la feuille du jour même.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que pour une ou deux fois, devront être remises avant 10 heures du matin, afin de pouvoir être insérées dans la feuille du jour même.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que pour une ou deux fois, devront être remises avant 10 heures du matin, afin de pouvoir être insérées dans la feuille du jour même.

CABOTAGE.

LIGNE DE LA MALLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS A MOBILE

Un bateau à vapeur partira tous les jours, comme suit:
Mercredi.—Le Southerner, cap. Allen, pour Mobile.
Jeudi.—La Carrie, cap. Sutton, do
Vendredi.—Le Southerner, cap. Allen, do
Samedi.—La Carrie, cap. Sutton, do
Dimanche.—Le Southerner, cap. Allen, do
Lundi.—Le Monmouth, cap. Grillo, Mobile et Ponce
Mardi.—La Carrie, cap. Sutton, Pascagoula
Le passage à 11 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
A. G. BLOG,
12 juin Bureau de la Malle, 25, rue du Camp.

PAQUEBOT ENTRE LA NALLE, ORLEANS, FORT HUDSON ET POINTE COUPEE.

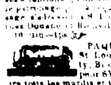

Le capitaine Hart a le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il a repris son ancien steamer le BRILLIANT, qu'il a fait complètement à neuf. Le Brilliant partira régulièrement pour la Pointe Coupée, touchant aux deux Fort Hudson, tous les mercredis matin, à 8 heures, et quittera la Pointe Coupée le jeudi matin à 8 heures, pour la Nouvelle Orléans. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
STETSON & AVERY,
ou HAWTHORN & WOODS,
rue Gravier, Nouvelle Orléans.

Le Brilliant invite l'attention du public. Il est certifié qu'aucun pont, ni bateau à vapeur ne peut passer plus rapidement, ni ne peut avoir fait explosion. Il n'y a à bord une pompe à incendie et un bateau de sauvetage pouvant contenir de 70 à 80 personnes. 21 mai—1 an

POUR LA BATIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI.

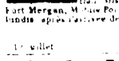

Les soussignés ayant pris charge et ayant entièrement le steamboat bien marcheur TE CHE, steamboat Ontario, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il fera régulièrement un voyage chaque semaine pour la Batize, touchant à la Pointe Coupée, Fort Hudson et Bayou Sara. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. STANTON & Co., 52, rue Poydras.
30 mars

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans toutes les cinq jours.

Navire Kentucky	500 tonneaux	Cap. J. L. Rogers
Ste Louis	400	Patrick King
Tennessee	400	A. D. Wilson
Banque Bishaw	400	Percy Howes
Shamrock	300	F. A. Howard
Natchez	300	A. D. Linden

Tous les navires ci-dessus sont de première classe, doubles en cuivre, et ont été construits pour le commerce du transit pour deux ans et ont de beaux arrangements pour passagers. Les capitaines n'accepteront aucun connaissement pour passagers, à moins qu'ils ne soient munis de leurs passages. Ces navires montent et descendent toujours à la remorque.

Les soussignés continuent respectueusement le patronage qui leur a été si libéralement accordé jusqu'à présent.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
12 nov rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent aller des travaux réguliers sont à la Chambre nord à Verandah, qui font tous les jours de la Grande Bretagne, l'Irlande, les États-Unis et le Texas. Le rendez-vous est près de grands arrangements avec MM. G. Shelton & Cie. de Liverpool, connus pour leur respect pour les droits de tous les agents des emigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passagers toutes les choses nécessaires aux voyageurs qui désirent faire transporter leur famille et leurs effets à bon marché. Ceux qui désirent partir pour le Nord ou du Texas sur des bâtiments de première classe, sont priés de s'adresser à eux-mêmes à la Nouvelle-Orléans, et personnellement. Les prix des passages sont peu élevés. Le prix du transport par le vapeur jusqu'à Liverpool, pour les emigrants demeurant dans l'intérieur, est le même que celui de la ville. Ces marchandises consistent principalement dans
FONTES.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, ainsi que toutes les autres variétés de fontes.
ÉTABLISSEMENT DE CONSTRUCTION.—Scories, Barres, Fers coupés, &c., &c., complets à l'usage, vis et écrous, &c., &c., contenant le grade, de 3 pouces, sous forme et coupés en quadrilatère.
ÉTABLISSEMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES.—Assortiment complet de sonnettes, cuivre et fonderies, &c.
OUTILS DE MENUISERIE.—Un assortiment de haches, scies, marteaux, limes, &c.
OUTILS DE FORGERONS.—Un assortiment de haches, scies, marteaux, limes, &c.
OUTILS DE MAÇONNERIE.—Un assortiment de haches, scies, marteaux, limes, &c.
OUTILS DE CHARPENTIER.—Un assortiment de haches, scies, marteaux, limes